

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 6 octobre 2020 à 20h00. Sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers Messieurs Michel Bonneville, Jean-Charles Fournier, Mark Handschin, Francis Lamarre et Madame Édith Lamoureux.

Également présente : Madame Joance Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

Absent : M. Michel Morin

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 1<sup>ER</sup> ET 4 SEPTEMBRE 2020**
4. **AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
  - 4.1 **DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
5. **LOISIRS ET CULTURE**
  - a) Bourse pour les finissantes 2020 de l'école secondaire Marcelin-Champagnat
6. **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**
  - a) Programme d'aide financière pour la formations des pompiers volontaires ou à temps partiel pour 2021
7. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
8. **HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**
  - a) Appels d'offre pour le déneigement des chemins municipaux
  - b) Octroi de contrat pour le nettoyage des fossés du rang Ste-Marie : 21 845.25\$
  - c) Changement de vitesse dans le rang Ste-Marie à entériner
  - d) Entente concernant l'attribution des sommes résultant de la perception des droits des carrières et sablières avec la municipalité de Saint-Alexandre
  - e) Aide financière RIRL-2015-203 Travaux de réhabilitation de la chaussée du rang Ste-Marie - demande de prolongement de l'aide financière
9. **FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES**
10. **VARIA**
  - a) Semaine de la prévention des incendies 2020 du 4 au 10 octobre 2020
  - b) Modification des heures d'ouverture de la bibliothèque
11. **COURRIER**
  - a) Courriel du Parti Québécois d'Iberville – Lettre de pétition
  - b) Courriel du FQM – Projet de loi 67
12. **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : \_\_\_\_\_ H \_\_\_\_\_**

**1. OUVERTURE**

**M. Martin Thibert maire, ouvre l'assemblée à 20h03 en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2020-10-187** Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Mark Handschin que l'ordre du jour soit accepté à l'unanimité des conseillers présents tel que présenté. Le varia demeure ouvert. **ADOPTÉ.**

**3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1<sup>ER</sup> ET 4  
SEPTEMBRE 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre et de la séance extraordinaire du 4 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2020-10-188** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre et de la séance extraordinaire du 4 septembre 2020. **ADOPTÉ.**

**4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**

**COMPTES COURANTS**

**\*\*\* AU 6 OCTOBRE 2020 \*\*\***

<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>			
C2007746	THIBODEAU FRANCOIS	DIAGNOSTIQUE TRACTEUR 254	35,00
C2007755	PAPETERIE COWANSVILLE IN	FOURNITURES DE BUREAU	202,30
L2000121	DESJARDINS SERVICES DE CARTE	NACELLE COUPE DE BRANCHES	379,42
L2000121	DESJARDINS SERVICES DE CARTE	GOÛTER TIM HORTON	15,98
L2000121	DESJARDINS SERVICES DE CARTE	BATTERIE RYOBI	170,16
C2007760	GROUPE CCL	PERMIS LASER / ABATTAGE	150,98
L2000119	L'HOMME ET FILS INC.	EAU	11,38
L2000119	L'HOMME ET FILS INC.	TIMBRE FORM. PRÉVENTION	57,61
C2000122	OUELLETTE SUZANE	HONOR.PROF.SEPT.2020	768,00
C2007763	SOLUTION BUROTIC 360	FRAIS COPIES 13 AVRIL - 21 JUIN	477,04
C2007763	SOLUTION BUROTIC 360	FRAIS COPIES 9 JUIL/21 SEP	395,54
C2007751	BÉRUBÉ & ASSOCIÉS AVOCAT	HONOR.PROF.COUR MUNICIPALE	1 710,28
C2007772	LALONDE, JULIANNE	BOURSE POUR FINISSANT	50,00
C2007773	SURPRENANT, SANDRINE	BOURSE POUR FINISSANT	50,00
C2007747	ÉDITIONS JURIDIQUES FD	ACCES ANNUEL CC SERVICE NUM	155,16
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>			
L2000119	L'HOMME ET FILS INC.	BOIS TRAITÉ CEDRE	26,65
L2000119	L'HOMME ET FILS INC.	QUIN. ENSEIGNE CASERNE	6,07

L2000119	L'HOMME ET FILS INC.	THERMOSTAT / PLANCHER	81,34
C2007768	RADIO D'AUTO MARTIN	LETTRAGE PANNEAU CASERNE	172,46
<b>HYGIÈNE DU MILIEU - TRANSPORT - VOIRIE</b>			
L2000119	L'HOMME ET FILS INC.	MÈCHE ACIER RAPIDE 3/4	18,37
L2000119	L'HOMME ET FILS INC.	ADAPTEUR	8,60
L2000119	L'HOMME ET FILS INC.	MANTEAU HIVER	218,43
C2007762	GROUPE RÉAL JEAN	ENTRETIEN ANNUEL	2 262,02
C2007767	INFO-EXCAVATION	LOCALISATION SEPT 19 À AOUT 20	10,01
C2007756	MARTECH INC.	4 MAXIMUM 70	144,87
C2007752	GARAGE YVES ST-LAURENT	RÉPARER CAMION	206,80
C2007765	CONSTRUCTION TECHROC INC	RETENUES 2018-12 AU 2019-11	5 270,22
C2007759	RÉAL HUOT INC.	INVENTAIRE AQUEDUC	530,95
L2000119	L'HOMME ET FILS INC.	BATTERIE TÉLÉCOM. GARAGE	14,90
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>			
L2000119	L'HOMME ET FILS INC.	CROCHET PLASTIQUE VITRE BUREAU	7,45
L2000119	L'HOMME ET FILS INC.	BOULON METRIC	3,43
C2007766	PRONET	PRODUITS D'ENTRETIEN	61,34
L2000119	L'HOMME ET FILS INC.	GANT NITRILE	19,52
L2000119	L'HOMME ET FILS INC.	LAMES EXACTO	4,66
L2000119	L'HOMME ET FILS INC.	QUINC	5,66
C2007754	GENEPAK	CAISSES DE DÉODORISANT	249,67
C2007757	LIBRAIRIE MODERNE	LIVRES DE BIBLIOTHÈQUE	89,09
C2007771	BIENVENUE, BENOIT	COURS CARDIO-MUSCU VERS 1/2	910,00
L2000119	L'HOMME ET FILS INC.	LOCAL TOILETTE HANDICAPÉ	57,28
<b>TOTAL</b>			<b>15 008,64</b>

**2020-10-189** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyée par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 15 008.64\$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. **ADOPTÉ.**

#### 4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

**Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.**

#### **Dépenses incompressibles – Règlement 413**

Salaire des élus	SEPTEMBRE 2020	3 357.53\$	
Salaire des employés (admin., voirie et parc)	AOÛT 2020	7 813.21\$	
L2000116	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU SEPTEMBRE 2020	216,73
L2000123	FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	REMISES SEPTEMBRE 2020	450,00
C2007752	GARAGE YVES ST-LAURENT	ESSENCE	228,45
C2000120	GESTIM INC.	SERV.INSPECTION SEPTEMBRE 2020	4 392,17
L2000118	HYDRO-QUÉBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE	199,05
L2000118	HYDRO-QUÉBEC	GARAGE/LOISIRS	212,75
L2000118	HYDRO-QUÉBEC	LUMIÈRES DE RUES	338,41
L2000119	L'HOMME ET FILS INC.	SÉBASTINOIS SEPTEMBRE	57,61
L2000119	L'HOMME ET FILS INC.	TIMBRES	12,44
L2000117	MRC DU HAUT-RICHELIEU	GMR OCTOBRE 2020	5 854,35
C2007749	RÉGIE INTERMUNICIPALE A.	QUOTE-PART OCTOBRE 2020	14 142,00
C2007764	RECEVEUR GÉNÉRAL	RÉF.:265454223RI	323,27

**TOTAL**

**37 597,92**

**PAR RÉOLUTION**

C2007750	RÉGIE INCENDIE MSB - SBI	SERV.TPI 5 JULL AU 29 AOÛT 20	924,50
C2007769	CIMA+ S.E.N.C.	HONOR.PROF.RG.STE-MARIE	1 437,19
C2007753	LONGPRÉ, JESSICA	SUBV.ACT.DANSE CHLOÉ	150,00
C2007758	VILLE DE BEDFORD	QP 2020 VERS 2-2	5 458,86
C2007761	TERRASSEMENT BOURGEOIS	TONTE DES PELOUSES VERS.3/3	2 682,76
C2007748	MINISTRE DES FINANCES	SERVICE SQ 560501-103095	82 470,00
C2007770	CONSTRUCTION & RÉNOVATIO	TOITURE BIBLIOTHÈQUE	3 219,30
	<b>TOTAL</b>		<b>96 342,61</b>

**5. LOISIRS ET CULTURE**

- A) BOURSE POUR LES FINISSANTES 2020 DE L'ÉCOLE SECONDAIRE MARCELIN-CHAMPAGNAT

**CONSIDÉRANT QU'EN** avril 2020, le conseil municipal de Saint-Sébastien a octroyé un montant de 250.00\$ à la polyvalente Marcel-Landry suite à leur demande pour la collation des grades 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la collation des grades n'a pas eu lieu dû au COVID-19 et que le chèque de 250.00\$ a été annulé;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a émis une bourse de 50.00\$ à chacun des 5 finissants de la polyvalente Marcel-Landry résidant à Saint-Sébastien;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire également remettre une bourse de 50.00\$ à chacune des 2 finissantes de l'école secondaire Marcelin-Champagnat

**EN CONSÉQUENCE :**

**2020-10-190** Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** des chèques au montant de 50.00\$ chacun soient émis et transmis avec une lettre de félicitations de la part du conseil municipal aux 2 élèves finissants habitant sur notre territoire pour un total de 100.00\$. **ADOPTÉ.**

**6. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**

- A) PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATIONS DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL POUR 2021

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien prévoit la formation de cinq (5) pompiers pour le programme Pompier I pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Richelieu en conformité avec l'article 6 du Programme.

**EN CONSÉQUENCE :**

**2020-10-191** Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Richelieu.

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

8. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) APPELS D'OFFRE POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de déneigement des chemins municipaux est arrivé à terme;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2020-10-192** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale par intérim à procéder aux appels d'offres sur invitation. **ADOPTÉ.**

B) NETTOYAGE DES FOSSÉS DU RANG STE-MARIE : OCTROI DE CONTRAT

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a reçu des demandes de nettoyage de fossé du rang Ste-Marie en 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont rencontrés les citoyens visés le 17 février 2020,

**EN CONSÉQUENCE :**

**2020-10-193** Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par Mme Édith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de services d'André Méthé au montant de 21 845.25\$. **ADOPTÉ.**

**C) CHANGEMENT DE VITESSE DANS LE RANG STE-MARIE À ENTÉRINER**

**CONSIDÉRANT QU'UNE** quantité considérable de camions passeront sur le rang Ste-Marie au courant des prochains mois afin de transporter des matériaux nécessaire aux travaux de prolongement de l'autoroute 35 actuellement en cours;

**CONSIDÉRANT QUE** le rang Ste-Marie aurait dû faire l'objet d'une réhabilitation de la chaussée à l'automne 2020 et que ce trafic de camions rend ce projet improbable;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2020-10-194** Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner le changement de la limitation de vitesse dans le rang Ste-Marie qui a passé de 80km/h à 70kmh. **ADOPTÉ**

**D) ENTENTE CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES SOMMES RÉSULTANT DE LA PERCEPTION DES DROITS DES CARRIÈRES ET SABLIERES AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXANDRE**

**CONSIDÉRANT QUE** conseil municipal de Saint-Sébastien a demandé au conseil municipal de Saint-Alexandre une nouvelle entente pour l'attribution des sommes résultant de la perception des droits des carrières et sablières pour la durée des travaux concernant le prolongement de l'autoroute 35 lors d'une rencontre pour expliquer la situation actuelle;

**CONSIDÉRANT QU'À** la demande de la municipalité de Saint-Alexandre, le conseil municipal de Saint-Sébastien a adopté une résolution en séance extraordinaire proposant un partage plus équitable des droits perçus comme suit : 30% Municipalité de Saint-Alexandre et 70% Municipalité de Saint-Sébastien durant la durée des travaux du prolongement de l'autoroute 35;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Sébastien accuse réception de la résolution 20-09-222 de la municipalité de Saint-Alexandre proposant un partage des redevances à raison de 50% pour Saint-Sébastien et 50% pour Saint-Alexandre;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2020-10-195** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le conseil municipal de Saint-Sébastien fasse une contre-proposition pour le partage des redevances à raison de 60% pour Saint-Sébastien et 40% pour Saint-Alexandre;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Sébastien accepte que ce partage prévale pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2022 et qu'après cette date, le partage reviendra à l'entente initiale, soit 80% pour Saint-Alexandre et 20% pour Saint-Sébastien;

**QUE** la municipalité de Saint-Alexandre pourra dans les 30 jours précédant le 30 septembre 2022, revoir l'entente advenant où le prolongement de l'autoroute 35 ne soit pas complété et que du matériel provenant de Saint-Alexandre transiterait toujours par la municipalité de Saint-Sébastien;

**QUE** les frais d'administration soit à 0%

**QUE** le tout soit conclu dans une entente acceptée de part et d'autre. **ADOPTÉ.**

E) AIDE FINANCIÈRE RIRL-2015-203 TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA CHAUSSÉE DU RANG STE-MARIE - DEMANDE DE PROLONGEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Sébastien a été informée en mai 2019 que sa demande d'aide financière au montant de 506 150.00\$ a été accordée par le Ministère des Transport pour la réhabilitation de la chaussée et de trois (3) ponceaux sur le rang Ste-Marie,

**CONSIDÉRANT QU'**à la fin 2020, les travaux du rang Ste-Marie ne seront pas achevés dû aux travaux du prolongement de l'autoroute 35 actuellement en cours par le Ministère des Transports;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2020-10-196** Il est proposé par M. Jean-Charles Fournier, appuyée par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la municipalité demande au Ministère des Transports d'accepter de reporter son aide financière à plus tard dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet redressement des infrastructures routières locales;

**QUE** la municipalité de Saint-Sébastien a l'intention de faire les travaux dès possible selon l'échéancier des travaux du prolongement de l'autoroute 35 afin de permettre aux camions transitant des matériaux pour ces travaux de continuer à emprunter le rang Ste-Marie tel que prévu.

**QUE** la municipalité transmettra les pièces justificatives demandées après la réalisation des travaux. **ADOPTÉ.**

## 9. FONCTIONS ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

### 10. VARIA

A) SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES 2020 DU 4 AU 10 OCTOBRE 2020

**La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim mentionne que c'est la semaine de la prévention des incendies 2020 du 4 au 10 octobre 2020. Des documents de préventions sont disponibles sur le site Internet de la municipalité ainsi que sur le groupe Facebook des citoyens de Saint-Sébastien. Nous effectuerons la publication de vidéos transmises par le MSP au courant de la semaine sur la prévention des incendies.**

B) MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

**La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim mentionne qu'à partir de cette semaine, le prêt de livres se fera sur demande seulement. La bibliothèque n'offrira plus d'heures d'ouverture étant donné le faible taux de participation. Un**

prêt peut être demandé par courriel à [info@municipalite-saint-sebastien.qc.ca](mailto:info@municipalite-saint-sebastien.qc.ca) ou en téléphonant au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

## 11. COURRIER

### A) COURRIEL DU PARTI QUÉBÉCOIS D'IBERVILLE – LETTRE DE PÉTITION

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim mentionne avec reçu par courriel une lettre de pétition s'opposant au dézonage des terres agricoles sur le territoire de Saint-Jean-sur-Richelieu. M. Martin Thibert, maire, mentionne l'avoir signée. La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim propose que ceux intéressés s'adresse à elle pour se procurer les documents.

### B) COURRIEL DU FQM – PROJET DE LOI 67

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim mentionne avoir reçu un courriel de la part de la FQM demandant à la municipalité de l'appuyer dans sa décision de s'opposer à l'article 81 du projet de loi 67 portant attention aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie. M. Martin Thibert, maire, propose de faire une résolution appuyant la FQM.

ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE

**CONSIDÉRANT** l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

**CONSIDÉRANT QUE** cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

**CONSIDÉRANT QUE** la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

**CONSIDÉRANT QU'**il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

**CONSIDÉRANT QUE** cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;



**CONSIDÉRANT QUE** cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

**CONSIDÉRANT** l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2020-10-197** Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, appuyée par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le conseil municipal de Saint-Sébastien indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Sébastien indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

**QUE** le conseil municipal de Saint-Sébastien demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M<sup>me</sup> Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M<sup>me</sup> Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M<sup>me</sup> Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

**QUE** copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

## 12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

**Le maire invite les gens de l'assistance à poser leurs questions.**

### DEMANDE AU MINISTÈRE DU TRANSPORT DU QUÉBEC POUR L'AJOUT DE LIGNES DANS LE RANG STE-MARIE

**CONSIDÉRANT QU'**une citoyenne du rang Ste-Marie s'est présentée à la présente séance de conseil demandant aux élus la possibilité d'ajouter des lignes sur la chaussée du rang Ste-Marie avant l'hiver afin d'aider à une circulation sécuritaire étant donné la circulation plus accrue depuis les travaux du MTQ;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2020-10-198** Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyée par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité fasse

parvenir une demande au Ministère des Transports du Québec afin de celui-ci ajoute des lignes soit celle du centre et celles des côtés de la chaussée sur le rang Ste-Marie afin que les véhicules y soient en sécurité. ADOPTÉ.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2020-10-199** L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par M. Mark Handschin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20h37. ADOPTÉ.

---

Martin Thibert,  
Maire

---

Joance Martin,  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière par intérim